



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni le lundi 4 décembre 2023 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

CAFÉ-ÉPICERIE : signature du contrat de bail commercial du café-épicerie 2023-12-68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Donne son accord pour la signature du bail commercial relatif au commerce appartenant à la commune, situé 9 rue principale,

-Donne son accord sur la durée du bail commercial de 9 années, moyennant un loyer mensuel de 200.00€HT la première année, 300.00€HT la seconde année et 400.00€HT la troisième année. A partir de la quatrième année, l'indice de révision des locaux commerciaux sera appliqué annuellement.

-Autorise Madame la maire à signer ce bail commercial et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées auprès de l'étude Selarl Desbancs Willy et Lesprit Emmanuelle, notaires à Saint-Florent-des-Bois, 85310 Rives de l'Yon, allée Eiffel

-Précise que les frais de l'acte notarié pour la rédaction du bail commercial seront à la charge pour moitié chacun

CAFÉ-ÉPICERIE : signature d'un contrat de location de débit de boissons (licence IV) 2023-12-69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-Emet un avis favorable à la demande de Madame Céline Rousseau, domiciliée 8 le Fief, 85310 Le Tablier;

-Décide que la location de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée moyennant un loyer de 50.00€HT payable mensuellement et d'avance, d'une durée de 1 an, renouvelable tacitement par période d'un an.

-Autorise Madame la Maire à signer le contrat de location pour la licence IV débit de boissons avec Madame Céline Rousseau, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.